



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de coordination de l'action de l'Etat dans le département

Évreux, le 14 décembre 2020

Signale

Objet : Mesures en faveur du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Madame, Monsieur le Maire,

La crise sanitaire que le pays traverse a contraint les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés et des traiteurs à fermer leurs établissements pendant la première période de confinement et, malgré une reprise partielle de l'activité cet été à devoir, de nouveau, subir une fermeture administrative. Cela concerne près de 1 700 entreprises sur le territoire du département de l'Eure.

Face à cette crise, l'État a mis en place au niveau national un large panel de mesures d'aides et d'accompagnements dont les entreprises de ce secteur ont aussi pu bénéficier. Rien qu'à l'échelle du département, c'est aujourd'hui :

- plus de 11 millions d'euros au titre du fonds de solidarité,
- 32 millions d'euros de prêts garantis par l'État,
- lors du premier confinement, jusqu'à 95 % des salariés du secteur ont ouvert des droits à l'activité partielle, octroyés dans le seul secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Depuis le début de la crise, j'ai par ailleurs reçu à plusieurs reprises les représentants de ce secteur d'activité afin de recueillir leurs préoccupations et de leur présenter les mesures qui étaient à leur disposition.

Malgré cela, les mesures existantes leur paraissent parfois encore complexes et cela a pu conduire certains d'entre eux à se priver de droits auxquels ils ont pourtant accès.

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité que soit établi à leur attention un document simple et synthétique listant les dispositifs offerts et les moyens d'en bénéficier. Vous le trouverez en pièce jointe.

La quasi-totalité d'entre vous a sur sa commune une ou plusieurs entreprises directement concernées. En tant que leur interlocuteur direct au quotidien, je vous encourage à leur diffuser le document en question afin qu'un maximum d'entre eux puisse bénéficier des mesures listées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Nez à l'avance de
votre relais auprès des
professionnels.*


Jérôme FILIPPINI

La boîte à outils des aides aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration



Le fonds de solidarité

Pour toutes les entreprises fermées administrativement ou subissant une perte de chiffre d'affaires - Indemnisation mensuelle allant jusqu'à 200.000 euros par mois

**Concrètement, dans l'Eure, c'est près de 11 millions d'euros déjà attribués –
Le secteur CHRD est le premier bénéficiaire du département**

Votre interlocuteur



Les prêts garantis par l'État

Un prêt à taux très bas, garanti par l'État, pour faire face à des problèmes de trésorerie

Concrètement, dans l'Eure, c'est près de 32 millions d'euros de prêts octroyés.



L'activité partielle

Compenser les coûts du maintien des salaires avec une indemnisation pour l'employeur jusqu'à 100 %

Concrètement, dans l'Eure, jusqu'à 95 % des salariés du secteur ont ouvert des droits à l'activité partielle durant le 1er confinement



L'exonération et le report des créances fiscales et sociales

Exonération des charges sociales pour les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement – Délais de paiement pour les échéances fiscales

Concrètement, dans l'Eure, les entreprises du secteur ont bénéficié d'un report de créances fiscales de plus de 4 millions d'euros



L'aide financière exceptionnelle

1.000 euros d'aide exceptionnelle



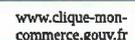
L'allègement des loyers commerciaux

Un crédit d'impôt pour les bailleurs qui acceptent d'abandonner un mois de loyer pour les entreprises fermées administrativement



Le soutien à la numérisation des entreprises

Un chèque numérique de 500 € pour accompagner les entreprises dans leur démarche de numérisation



L'indemnisation des congés payés

Une aide équivalant à la prise en charge de 10 jours de congés payés et versée en janvier 2021



La CMA vous accompagne

02 32 39 41 81



**Accompagnement personnalisé et gratuit
CCI NORMANDIE PREVENTION**

02 32 10 09 00



Informations sur les mesures d'urgence

08 06 00 02 45

En partenariat avec :

